

Ministre
des Affaires étrangères



Minister
of Foreign Affairs

Ottawa, Canada K1A 0G2

Le 14 juin 2023

M. Ali Ehsassi
Président
Comité permanent des affaires étrangères
et du développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je réponds, au nom du gouvernement du Canada, au dixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international publié le 14 février 2023 et intitulé « *La guerre d'agression illégale de l'État russe contre l'Ukraine* ».

Je tiens à remercier le Comité qui, en plus du présent rapport, a publié deux autres rapports sur ce sujet en 2022, soit le rapport 1 « *L'invasion de l'Ukraine par la Russie* » et le rapport 4 « *Référendums dans les parties de l'Ukraine occupées par la Russie* ». Ces deux rapports ont orienté le gouvernement du Canada dans le maintien de sa position contre l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une position qui est claire, ferme et fondée sur des principes.

L'Ukraine se livre à une guerre existentielle et, lors de mes trois visites là-bas à titre de ministre des Affaires étrangères, j'ai eu l'occasion unique d'observer directement les efforts immenses du pays et de sa résilience. À ma première visite en janvier 2022, avant la guerre, j'ai réitéré l'engagement inébranlable du Canada au moment où les tensions s'intensifiaient. À ma deuxième visite, en mai 2022, j'ai vu une nation ébranlée par le premier assaut. Toutefois, à ma troisième visite, en février 2023, j'ai vu une population unie, déterminée et infiniment reconnaissante, renforcée par l'aide au développement et l'aide humanitaire, militaire et financière offerte par le Canada.

L'ampleur déchirante de la souffrance humaine engendrée par cette guerre nous a tous profondément affectés. L'agression militaire de la Russie a entraîné la migration de millions d'habitants, la mort de milliers de personnes, et la perturbation de l'économie mondiale, et elle menace la chaîne alimentaire mondiale et la sécurité de l'énergie chez les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. La Russie ne relâche pas ses attaques.

Tout au long de ces épreuves, l'Ukraine conserve sa dignité, son moral, son identité et sa souveraineté. Tous les Canadiens, y compris la communauté ukraino-canadienne forte de 1,4 million de personnes, peuvent être fiers de la contribution du Canada à cet effort mondial. Plus que jamais, les Ukrainiens se sont mobilisés pour défendre leur communauté, lutter pour la justice et demander des comptes. Les Ukrainiens savent qu'ils peuvent encore compter sur le Canada.

.../2

Finalement, les principes fondamentaux du Canada dans cette guerre ont été confirmés : l'agression ne sera pas récompensée. On ne peut modifier les frontières en utilisant la force. Le Canada demeurera un partenaire solide aux côtés de ses alliés. L'Ukraine doit être libre de choisir sa propre destinée, soit d'être un pays stable, prospère et démocratique.

Au nom du gouvernement du Canada, je remercie les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour leur soutien multipartite à l'endroit de l'Ukraine, qui est essentiel pour permettre au Canada d'être un allié indéfectible de l'Ukraine, et pour demeurer si activement engagés sur cet aspect critique de la politique étrangère du Canada. Cet enjeu se situe au-delà de la politique; il s'agit de défendre la démocratie et le droit à la liberté et à la souveraineté. J'attends avec intérêt de poursuivre ma collaboration avec le Comité au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Veillez accepter, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères

Réponse du gouvernement au dixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes : « La guerre d'agression illégale de l'État russe contre l'Ukraine »

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans la quête de justice et de responsabilisation pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ainsi que les violations des droits de la personne et du droit humanitaire internationaux liés à la guerre de la Russie contre l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la quête de justice et de responsabilisation auprès de la Cour pénale internationale (CPI), de la Cour internationale de Justice (CIJ), du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et s'est joint au Groupe consultatif sur les atrocités criminelles pour l'Ukraine (GCAC) aux côtés des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. De plus, le Canada finance directement la surveillance, la consignation et l'intervention rapide sur le terrain.

Plus précisément, le Canada est un défenseur de premier plan des voix des survivants de violence sexuelle et veille à ce que leurs besoins soient satisfaits au moment de concevoir et de mettre en œuvre des services de soutien, de mener des enquêtes et de traduire les responsables en justice. Conformément à son rôle de chef de file en matière de soutien d'une expertise précise dans le domaine de la violence sexuelle et des crimes contre les enfants pour le Bureau du Procureur de la CPI, le Canada a appuyé le renvoi de la situation en Ukraine au Procureur de la CPI, a augmenté le nombre de membres de la GRC affectés aux enquêtes de la CPI et a versé 2 millions de dollars dans un fonds en fiducie de la CPI utilisé pour les enquêtes sur les crimes sexuels et sexistes et les crimes contre les enfants.

En outre, le Canada et les Pays-Bas sont intervenus ensemble dans l'affaire de l'Ukraine contre la Russie devant la CIJ, qui cherche à établir que la Russie n'a aucun fondement juridique pour prendre des mesures militaires en Ukraine en raison d'allégations non justifiées de génocide. Le Canada a aussi soutenu l'établissement de la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui se penchera sur les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire de la Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine. Le Canada a invoqué à deux reprises le mécanisme de Moscou de l'OSCE et a accueilli publiquement les conclusions de l'OSCE selon lesquelles la Russie avait commis des atrocités et des violations des droits de la personne en Ukraine, ainsi que des crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité.

À l'échelle nationale, le Programme sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (le Programme) du Canada vise à faire en sorte que les responsables de présumés crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocides (crimes fondamentaux) répondent de leurs actes. Le Programme examine toutes les allégations de crimes fondamentaux visés par le cadre juridique canadien et, s'il y a lieu, lance une enquête criminelle indépendante. Le Programme ne porte pas exclusivement sur l'Ukraine, mais traite les allégations de crimes fondamentaux commis n'importe où dans le monde s'il y a un lien avec le Canada.

La GRC, dans le cadre du Programme, a lancé une enquête structurelle nationale sur les allégations de crimes fondamentaux commis en Ukraine. Aucun suspect précis n'est visé par cette enquête. Celle-ci vise plutôt à recueillir des éléments de preuve auprès d'Ukrainiens demandant l'asile au Canada et de Canadiens qui étaient en Ukraine durant le conflit au sujet de ce qu'ils ont vu et vécu, ainsi qu'à préserver ces éléments de preuve et à les analyser. Les éléments de preuve que la GRC recueille serviront à orienter les possibles enquêtes criminelles qui seront lancées sur le plan national et international. Compte tenu du nombre de participants à la collecte d'éléments de preuve, la collaboration avec la CPI, les organisations de la société civile, ou organisations non gouvernementales, et les autres pays est essentielle.

Le Canada continue d'envisager d'autres moyens de soutenir le système de justice pénale de l'Ukraine.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada collabore avec l'Ukraine et d'autres partenaires internationaux pour appuyer la consignation, les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles et sexistes commises pendant la guerre de la Russie contre l'Ukraine, et appuyer les survivantes.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada se préoccupe grandement de la hausse des allégations de violence liée au conflit et la violence sexuelle commise contre les femmes et les filles dans le cadre de la guerre illégale de la Russie en Ukraine. Le *Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité* et la Politique étrangère féministe du Canada orientent les interventions du gouvernement de façon à ce que les voix des femmes et des filles soient entendues et accueillies et à ce que leurs besoins soient pris en considération pendant la crise.

L'approche adoptée par le Canada dans les institutions internationales mise sur le besoin de travailler rapidement à la collecte d'éléments de preuve et à la quête de responsabilisation. Le Canada verse 9,7 millions de dollars pour le traitement des cas de violation des droits de la personne en Ukraine, surtout des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que 13 millions de dollars dans un projet portant sur la responsabilisation et la violence sexuelle liée au conflit. Le versement susmentionné de 2 millions de dollars dans un compte en fiducie de la CPI permettra aussi d'augmenter la capacité de la CPI à enquêter et à recueillir des éléments de preuve sur les crimes sexuels et sexistes et les crimes contre les enfants.

L'aide internationale que fournit le Canada continue de contribuer aux mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste et aux services offerts aux survivants. Le Canada a doublé son financement au Fonds des Nations Unies pour la population, qui se chiffre à 14 millions de dollars. Cet argent sert à soutenir les personnes touchées par la violence sexuelle et sexiste et à offrir des services de santé sexuelle et reproductive en Ukraine au moyen d'équipes mobiles de soutien psychosocial, d'équipement et d'espaces sûrs. Le Canada continue de collaborer étroitement avec des partenaires mondiaux dans ce domaine.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada travaille avec l'Ukraine et d'autres partenaires internationaux pour intenter des poursuites contre les principaux responsables du crime d'agression commis par la Russie contre l'Ukraine en soutenant la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine ou d'un autre mécanisme semblable.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada s'est joint à un groupe cadre de pays constitué par l'Ukraine dont le mandat consiste à déterminer quels sont les mécanismes les plus efficaces pour faire en sorte que la Russie réponde de ses actes. Le Canada a facilité, avec les Pays-Bas et le Guatemala, l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît la nécessité d'établir un mécanisme d'indemnisation et recommande la création d'un registre des préjudices découlant de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada expulse les diplomates qui participent à des activités qui ne sont pas cohérentes avec leur statut diplomatique officiel.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada a déjà expulsé des diplomates russes qui se livraient à des activités non compatibles avec leur statut diplomatique officiel, et continuera de le faire à l'avenir.

Tous les représentants diplomatiques qui se trouvent au Canada sont tenus de respecter la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (CVRD) et la Convention de Vienne sur les relations consulaires (CVRC). Ils doivent également respecter les lois et les règlements canadiens applicables et éviter de s'ingérer dans les affaires internes du Canada. Le contexte entourant la décision de déclarer un représentant étranger *persona non grata*, soit en vertu de l'article 9 de la CRVD ou de l'article 23 de la CRVC, varie selon le cas et chaque décision est fondée sur des circonstances précises. Ces conventions prévoient que l'État accréditaire (le Canada) n'a pas à expliquer sa décision à l'État accréditant. Afin de préserver cette prérogative, les renseignements sur les préoccupations liées aux personnes *non grata* et sur les déclarations ne peuvent être communiqués.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada soutienne les organismes indépendants de la société civile russe, notamment en misant sur les technologies comme les réseaux privés virtuels (RPV), pour que les Russes aient accès librement et ouvertement à Internet.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Bien que le fait de prêter main-forte aux organisations de la société civile en Russie puisse faire courir de grands risques aux homologues de la société civile, le Canada continuera d'agir de la sorte lorsque ce sera possible en minimisant les risques pour ses partenaires au sein de la société civile.

Étant donné que de nombreuses organisations indépendantes de la société civile en Russie ont dû déménager à l'étranger ces derniers mois, le Canada continuera également à travailler avec ces

partenaires et à les appuyer.

Bien que les services de RPV demeurent librement accessibles en Russie, le Canada envisagera d'apporter du soutien à ses partenaires à cet égard.

La fonction de secrétariat que le Canada remplit pour le « mécanisme de réponse rapide » du G7 permet de surveiller et de détecter les activités de désinformation parrainées par la Russie, d'approfondir la collaboration à l'échelle internationale et de définir l'espace qu'occupent la société civile et les médias indépendants en Russie. Cela permet aussi d'identifier les organisations de la société civile et les journalistes qui sont en exil de même que de cerner les occasions de leur venir en aide.

De plus, on met actuellement sur pied des programmes avec des partenaires d'expérience afin d'aider les partenaires au sein du gouvernement et de la société civile de l'Ukraine à améliorer leurs communications stratégiques et à renforcer la résistance de l'Ukraine à la désinformation, notamment au moyen du versement de nouveaux fonds de 3 millions de dollars qui serviront à lutter contre la désinformation de la part de la Russie, ce que le premier ministre a annoncé en mars 2023.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada continue de renforcer la sécurité alimentaire mondiale et le rôle de l'Ukraine, qui s'en porte garante, et qu'il se rallie aux efforts de ce pays dans le cadre de l'Initiative céréalière de la mer Noire dans l'hémisphère Sud.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Puisqu'il assume la coprésidence du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Canada est bien placé pour appuyer la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté dans les pays pauvres. Les programmes de développement du Canada ciblent les facteurs qui nuisent à long terme à la sécurité alimentaire des populations vulnérables, particulièrement des femmes et des filles, et en réaction aux besoins croissants concernant l'aide alimentaire d'urgence, le Canada a également augmenté la part de son financement destiné à l'aide humanitaire à ces égards pour qu'elle passe de 260 millions de dollars en 2017 (ce qui représente 30 % du budget qu'il consacre à l'aide humanitaire) à près de 650 millions de dollars en 2022 (48 %), soit un montant record. Cela comprend 100 millions de dollars destinés à la Banque africaine de développement pour favoriser la sécurité alimentaire en Afrique.

Par ailleurs, le programme d'aide au développement du Canada en Ukraine aide les agriculteurs déplacés à s'intégrer au sein de la collectivité qui les accueille, leur permet de suivre de la formation à la ferme, leur fournit divers articles essentiels (semences, carburant, engrais, équipement pour la production laitière et horticole, etc.) et vient aussi en aide aux jardins communautaires partout en Ukraine. Entre autres, 52 millions de dollars ont été versés à l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation afin qu'elle accroisse de toute urgence la capacité d'entreposage de céréales de l'Ukraine et appuie la certification des exportations en prévision de la saison des récoltes de 2022-2023. En outre, le Canada a versé 93 millions de dollars au Programme alimentaire mondial en Ukraine afin qu'il réponde aux besoins immédiats en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

L'aide du Canada contribue directement à stabiliser les systèmes alimentaires dans le monde, que les changements climatiques, les conflits et la pandémie de COVID-19 menacent déjà. Le Canada appuie fermement l'Initiative céréalière de la mer Noire, que les Nations Unies, la Turquie, l'Ukraine et la Russie ont négociée et qui contribue à atténuer les perturbations que la guerre de Poutine entraîne pour la sécurité alimentaire et les chaînes d'approvisionnement dans le monde. Cette initiative a permis à des navires commerciaux et humanitaires de quitter certains ports sélectionnés de l'Ukraine et réduit les contraintes que suscite l'inflation qui touche les aliments dans le monde; en date de mars 2023, les exportations s'élevaient à plus de 24,4 tonnes métriques. En 2022 dans le cadre de l'Initiative, le Canada a versé 30 millions de dollars pour faciliter le transport, l'entreposage et la distribution des céréales produites en Ukraine dans les pays où règne une grave insécurité alimentaire. Le Canada continue de plus à communiquer régulièrement avec le gouvernement ukrainien, l'Union européenne et ses alliés du G7 pour favoriser l'exportation des produits cultivés en Ukraine. En date du 18 mars 2023, les Nations Unies avaient confirmé la prolongation de l'Initiative.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada continue de fournir une aide spécifique à l'Ukraine pour offrir des programmes de préparation aux conditions hivernales destinés aux civils et le maintien de l'infrastructure énergétique du pays.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada met à profit son expertise, ses connaissances et son équipement à l'appui de l'infrastructure des ressources énergétiques de l'Ukraine. Même si l'hiver 2022-2023 a été plutôt doux, le gouvernement du Canada continuera d'envisager des options en vue de l'hiver 2023-2024 et des hivers subséquents.

Les représentants ukrainiens estiment que jusqu'à la moitié de l'infrastructure du réseau d'électricité du pays a été détruite par les attaques ciblées de la Russie et qu'il ne reste aucune grande centrale thermique ni d'hydroélectricité qui ne soit pas endommagée en Ukraine. Afin de permettre à des millions de personnes de conserver leur approvisionnement en électricité et en eau, le Canada s'est engagé à verser plus de 5 milliards de dollars à l'Ukraine. Ce montant aide l'Ukraine à offrir des services essentiels, notamment à se procurer du combustible et à rétablir l'infrastructure de ses ressources énergétiques. Le Canada a aussi alloué 55 millions de dollars de son financement destiné à l'aide humanitaire pour appuyer les préparatifs en vue de l'hiver, notamment pour des abris et des articles essentiels comme des couvertures, des vêtements, des appareils de chauffage et du combustible, ainsi que 10 millions de dollars pour faire l'acquisition de plus de 1 250 génératrices et les distribuer. De plus, le Canada a versé 115 millions de dollars en assistance sous la forme de subventions pour la réparation du réseau d'électricité de Kiev par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'aide, le redressement, la reconstruction et la réforme de l'Ukraine de la Banque mondiale. Par ailleurs, le Canada a alloué une garantie de prêt de 36,5 millions d'euros (50 millions de dollars) par l'intermédiaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de soutenir la société d'État ukrainienne Naftogaz. Le Canada travaille étroitement avec l'industrie canadienne, notamment par le biais d'Électricité Canada, afin d'obtenir l'équipement prioritaire dont l'Ukraine a besoin à l'égard des ressources énergétiques.

En tant que membre du Groupe de coordination du G7 sur l'énergie, le Canada continue de coordonner et d'étudier d'autres contributions potentielles.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires internationaux et nationaux pour améliorer la mise en œuvre et l'application coordonnées des sanctions contre la Russie, en s'efforçant de déterminer tous les avoirs liés aux personnes désignées et en comblant les lacunes qui pourraient exister.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Un principe essentiel qui sous-tend la démarche du Canada relativement à l'imposition de sanctions à l'égard de la Russie est l'harmonisation avec les démarches de ses alliés et de ses partenaires internationaux. Par exemple, les sanctions que le Canada a annoncées le 10 mars 2023 et qui interdisent l'importation de produits en aluminium et en acier russes ont été imposées en adéquation avec des mesures similaires prises par les États-Unis et l'Union européenne. Dans le même ordre d'idées, en décembre 2022, le Canada a collaboré avec ses partenaires du G7 et l'Australie pour imposer un plafonnement des prix du pétrole brut d'origine russe, et il a ensuite élargi cette mesure en février 2023 afin qu'elle s'applique aux produits pétroliers raffinés.

En prenant ces mesures et d'autres mesures, le Canada cherche à appuyer stratégiquement l'Ukraine en isolant la Russie, en lui imposant une pression économique maximale, en dégradant ses capacités militaires et en rendant difficile pour le président Poutine et ses supporters de tirer profit de leur agression. Le Canada cherche aussi à braquer les projecteurs sur certains individus et entités qui sont responsables des violations actuelles de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que de la paix et de la sécurité mondiales.

Ces sanctions ont réussi à faire du tort à l'économie russe, à réduire l'efficacité militaire de la Russie et à mieux faire connaître les atrocités commises par le régime de Poutine. Le Trésor américain rapporte que la production industrielle russe s'est contractée pendant neuf mois consécutifs, soulignant ainsi les effets des sanctions occidentales et du manque de main-d'œuvre. Le conglomérat de défense appartenant à l'État russe Rosoboronexport doit composer avec des difficultés liées à sa chaîne d'approvisionnement et s'attend à une diminution de 25 % de ses exportations d'armes. L'Union européenne, s'appuyant sur des analyses de l'OCDE, de la Banque mondiale et du FMI, a déclaré que le PIB de la Russie s'était contracté en 2022 et qu'une croissance minimale est prévue pour 2023 (s'il y'en aura du tout). L'Agence internationale de l'énergie a mentionné qu'après avoir affiché des gains importants au début de 2022, les revenus pétroliers de la Russie ont diminué de plus du quart en janvier 2023 (par rapport à janvier 2022). En février, la diminution a été encore plus importante (plus de 40 %). Cela est attribuable au plafonnement des prix du pétrole imposé par le Canada et ses partenaires.

Les sanctions canadiennes et les restrictions des importations et des exportations imposées par le Canada ont contribué à une diminution de 64,5 % des importations canadiennes totales de marchandises en provenance de Russie en 2022 comparativement à 2021, la valeur de celles-ci chutant à 761 millions de dollars. La valeur des exportations vers la Russie a diminué à 215 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 67,2 % par rapport à 2021. Le Canada a également joué un rôle de chef de file en imposant des sanctions aux représentants russes impliqués dans l'emprisonnement de l'activiste bien connu des droits de la personne Vladimir Kara-Murza, ce que d'autres pays ont fait ultérieurement dans le cadre de leurs propres systèmes.

Le Canada est maintenant conscient de l'importance de s'attaquer au contournement des sanctions et d'accroître l'efficacité de leur mise en œuvre. Il tient à collaborer avec ses alliés pour trouver des façons de s'attaquer collectivement aux défis liés à la mise en œuvre des sanctions.

Comme première étape, le Canada communique activement des données sur le commerce avec ses alliés pour comparer les anomalies commerciales et identifier les pratiques de contournement et de compensation. Nous continuerons également d'étudier les meilleurs moyens de contrer la diversion à des tierces parties de biens en deçà des seuils. Cela nous aidera à comprendre les tactiques d'évasion de la Russie et à lutter contre elles, pour que nous puissions faire en sorte que nos sanctions réussissent à gêner la Russie et réduisent ses capacités à lutter sur le champ de bataille.

Le Canada coopère aussi régulièrement avec ses alliés pour accroître l'efficacité des sanctions une fois celles-ci imposées. Il participe notamment à des instances multilatérales sur la mise en application des sanctions et met beaucoup l'accent sur la collaboration avec les alliés et les partenaires pour élaborer des solutions visant à contrer les tactiques d'évasion, de contournement et de compensation. À titre d'exemple, le G7 a récemment établi un mécanisme de coordination de l'exécution des sanctions visant à maintenir, mettre en œuvre entièrement et élargir les mesures imposées, notamment en empêchant les pratiques de contournement et de compensation des sanctions et en réagissant à ces pratiques.

Peu après l'invasion, l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Commission européenne ont lancé conjointement le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO), un effort multilatéral qui a utilisé l'échange de renseignements et la coordination pour isoler les personnes et entités russes sanctionnées et exercer sur elles une pression sans précédent. Les efforts collectifs du Groupe de travail REPO ont abouti au gel de dizaines de milliards de dollars et, dans certains cas, à la saisie de biens. Le Groupe de travail s'attaque également aux failles qui facilitent le contournement des sanctions. Notamment, le 9 mars 2023, le Groupe de travail REPO et ses membres ont coordonné leurs efforts pour publier un conseil mondial qui expose les tactiques employées par la Fédération de Russie, ses oligarques et ses mandataires pour contourner les sanctions dans le but d'accéder à des fonds et de soutenir leurs efforts de guerre. Le Canada continuera de jouer un rôle actif au sein du Groupe afin de coordonner la mise en œuvre des sanctions et sévir contre le contournement des sanctions.

La mise en œuvre des sanctions est une responsabilité partagée dans l'ensemble du gouvernement. Bien que l'imposition de sanctions relève du pouvoir de la ministre des Affaires étrangères, d'autres ministères et organismes, dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), jouent un rôle essentiel pour mener des enquêtes au sujet de possibles violations et faire appliquer la loi lorsque des infractions volontaires sont commises. Par exemple, l'ASFC arrête et détient régulièrement des cargaisons interdites à la frontière, et elle travaille avec vigilance, souvent en partenariat avec des alliés internationaux, pour relever les cas de possible diversion ou contournement.

Le budget de 2023 a annoncé des mesures additionnelles qui renforceront le respect et l'application des sanctions, notamment au sujet du rôle joué par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) dans ces efforts. Dans le budget de 2023, le gouvernement a proposé d'apporter des modifications ciblées à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et à la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* (Loi Magnitsky) afin de soutenir l'efficacité du

cadre de saisie, de confiscation et d'élimination instauré en 2022, ainsi que des modifications connexes à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin d'obliger le CANAFE à divulguer certains renseignements à la ministre des Affaires étrangères, si les circonstances le justifient. Le gouvernement a aussi l'intention d'établir des dispositions obligeant le secteur financier à communiquer les renseignements liés aux sanctions au CANAFE, et il examinera le mandat du CANAFE pour déterminer s'il devrait être élargi afin de lutter contre le contournement des sanctions.

Le gouvernement du Canada s'attend également à ce que les Canadiens et les personnes qui se trouvent au Canada se conforment aux sanctions et signalent les cas de violation possibles. Aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, toute personne se trouvant au Canada et tout Canadien se trouvant à l'étranger doivent déclarer à la GRC l'existence de tout bien détenu ou possédé par elle ou lui et que l'on soupçonne d'être détenu ou contrôlé par une personne désignée. Les institutions financières canadiennes continuent de jouer un rôle essentiel et apprécié à cet égard.

L'efficacité des sanctions imposées par le Canada ne doit pas être mesurée ou définie par le nombre d'individus ou entités sanctionnés ni par le nombre d'actifs ayant été gelés ou de biens ayant été saisis. La réussite se mesurera en fonction des changements pouvant être démontrés dans le comportement des régimes autoritaires, des gangs armés et des personnes et entités qui incitent à la violence, ainsi qu'en fonction du niveau de soutien que le Canada pourra fournir aux organisations qui s'emploient à rétablir l'ordre et la sécurité. Le Canada continuera de travailler pour atteindre ces buts, aux côtés de ses alliés internationaux.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada améliore la transparence de sa politique de sanctions en fournissant des rapports réguliers au Parlement sur la portée, l'intention, l'effet, l'impact et l'application des règlements relatifs aux sanctions.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s'engage à communiquer aux parlementaires l'information sur les sanctions dans la mesure du possible.

Qu'il s'agisse du dépôt des éléments de preuve, de la période de questions ou de la formulation de réponses aux rapports de comités comme celui-ci, le gouvernement répond déjà au Parlement de différentes façons, et Affaires mondiales Canada avise régulièrement le Parlement des nouvelles mesures de sanction. Une fois en vigueur, tous les nouveaux règlements relatifs aux sanctions autonomes sont déposés dans les deux Chambres du Parlement dans les 5 jours de séance pour les règlements pris en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES) et dans les 15 jours pour la Loi Magnitsky. L'information relative à la portée, à l'intention et à l'application des sanctions est accessible en ligne dans diverses pages Web du gouvernement du Canada, notamment le site Web des Sanctions d'Affaires mondiales Canada, les résumés de l'étude d'impact de la réglementation publiés dans la *partie II de la Gazette du Canada* ainsi que les communiqués et des documents d'information qui accompagnent les nouvelles listes de sanctions.

Dans certains cas, l'information ne peut pas être communiquée aux parlementaires, par exemple pour préserver la confidentialité commerciale ou l'intégrité des enquêtes en cours. Bien qu'Affaires mondiales Canada joue un rôle central pour ce qui est de s'assurer de l'efficacité des sanctions comme outil de politique étrangère, leur mise en œuvre et leur application repose sur la collaboration avec les autres ministères et organismes, dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que d'autres ministères et organismes. L'ASFC et la GRC sont responsables de l'enquête et de l'application des infractions liées aux violations possibles des sanctions. Les enquêtes sur les infractions liées aux sanctions possibles sont souvent complexes et dynamiques, et requièrent des renseignements qui doivent être gardés confidentiels à mesure que se déroule le processus d'enquête. Bien qu'il existe des limites quant aux renseignements qui peuvent être communiqués dans le cadre d'une enquête en cours, le gouvernement du Canada demeure résolu à faire preuve de transparence en ce qui a trait à l'application des sanctions.

La ministre des Affaires étrangères et les représentants d'Affaires mondiales Canada ont souvent parlé des sanctions et ont répondu aux questions des parlementaires lors des comparutions devant les comités, et ont également répondu à des demandes de renseignements parlementaires. Le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer à faire preuve de transparence au Parlement, notamment en continuant à participer aux études parlementaires, par exemple au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes pour discuter des turbines de Nord Stream 1 en août 2022. Plus récemment, à l'automne 2022, les représentants d'Affaires mondiales Canada se sont également adressés au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international dans le cadre de leur examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi Magnitsky et de la LMES.

En octobre 2022, le premier ministre a annoncé 76 millions de dollars de financement pour renforcer la capacité du Canada à appliquer les sanctions, entre autres au moyen de l'établissement d'un bureau consacré aux sanctions à Affaires mondiales Canada et de mesures de soutien supplémentaires à la GRC pour l'application de la loi. Le nouveau bureau consacré aux sanctions à Affaires mondiales Canada collaborera avec l'ensemble du gouvernement afin d'explorer les occasions d'améliorer davantage la manière dont l'information sur les listes de sanctions du Canada est communiquée aux Canadiens.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada accélère la mise sur pied de l'Agence canadienne des crimes financiers.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Afin de renforcer la capacité du Canada de réagir à des cas complexes de crimes financiers, le budget de 2022 annonçait que le gouvernement entendait établir l'Agence canadienne des crimes financiers (ACCF) et fournissait 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada pour entreprendre les travaux.

L'ACCF deviendra le principal organisme d'application de la loi du Canada dans le domaine du crime financier. Il permettra de rassembler l'expertise nécessaire pour accroître le nombre d'accusations, de poursuites et de condamnations relatives au blanchissement d'argent, et les résultats de la confiscation des biens au Canada. Ces actions permettront de relever les principaux défis opérationnels mentionnés

dans les examens nationaux et internationaux du Régime canadien de loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Sécurité publique Canada élabore des options pour la conception de l'ACCF, en collaborant avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les experts externes, et en consultant abondamment les intervenants.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada ait recours aux pouvoirs législatifs permettant la saisie et la confiscation de biens faisant l'objet de sanctions afin que ces biens puissent servir dès que possible à soutenir le processus de reconstruction de l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada est fier d'être le premier et, à ce jour, le seul pays à mettre en œuvre l'engagement du G7 au moyen de notre législation en matière de sanctions, ce qui nous permet de saisir et de confisquer des biens qui appartiennent à des personnes et à des entités sanctionnées en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cet engagement a été incorporé dans le droit canadien qui régit les sanctions en juin 2022, ce qui démontre notre leadership et notre engagement à continuer de faire pression sur le régime russe et ses principaux mandataires et élites.

Dans l'exercice de ce nouveau pouvoir, soit de saisir et de confisquer certains biens de personnes qui figurent sur une liste, le Canada évaluera les risques associés à tous ses cadres nationaux et internationaux juridiques applicables. Il peut s'agir d'enjeux liés à l'immunité des états, au droit immobilier et peut-être le droit international. Le cas échéant, les recettes générées par la vente des biens confisqués peuvent être utilisées pour indemniser les victimes de violations des droits de la personne, rétablir la paix et la sécurité internationales ou rebâtir les états touchés.

Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau pouvoir, en juin 2022, des efforts pangouvernementaux sont en cours pour repérer des biens potentiels. La cueillette et l'évaluation de preuves crédibles constituent une étape cruciale du processus au cours de laquelle il faut faire preuve de diligence et disposer d'arguments de poids si l'on envisage de saisir et/ou de confisquer un bien.

Le 19 décembre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé le blocage de 26 millions de dollars américains appartenant à la Granite Capital Holdings Ltd., une société appartenant probablement à Roman Abramovitch, un oligarque russe figurant sur la liste du *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie* du Canada. Le blocage du bien est la première étape du nouveau régime de saisie et de confiscation de biens. La confiscation de biens n'est pas automatique et nécessite une demande de nature judiciaire pour s'assurer d'une surveillance judiciaire au cours du processus.

Le gouvernement ne cessera d'explorer activement d'autres biens appartenant à des personnes et à des entités faisant l'objet de sanctions qui pourraient être envisagés en vertu de ces pouvoirs, dans l'ensemble de nos régimes de sanctions. L'un des rôles de la GRC aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* consiste à recueillir et à regrouper des divulgations sur des biens appartenant à des personnes désignées au Canada ou contrôlés par ces dernières, et à diffuser cette information à Affaires mondiales Canada pour une évaluation plus approfondie. Affaires mondiales Canada détermine

alors les prochaines étapes en collaboration avec les autres ministères touchés.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada n'accorde pas d'exemption aux sanctions de Siemens Energy Canada Limited pour les turbines de l'oléoduc Nord Stream 1 tant que ces sanctions resteront en vigueur.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le 14 décembre 2022, la ministre des Affaires étrangères a annoncé que le gouvernement du Canada révoquait le permis accordé à Siemens Canada.

Le gouvernement du Canada a répondu à l'invasion non provoquée et injustifiable de l'Ukraine par la Russie en imposant des sanctions qui visent à provoquer un changement de comportement de la part du président Poutine et de ceux qui ont permis et soutenu cette guerre de choix.

Les sanctions du Canada n'ont pas pour but de nuire aux alliés du Canada; elles sont conçues pour éviter des conséquences humanitaires, notamment des répercussions sur la sécurité énergétique ou la sécurité alimentaire. Afin d'atténuer ces risques, la conception du régime de sanctions du Canada prévoit un processus de délivrance de permis. Ce processus permet à la ministre des Affaires étrangères d'accorder des permis dans certains cas précis où les sanctions imposées par le Canada pourraient autrement entraîner des conséquences non intentionnelles.

Pour reconnaître les efforts de l'Allemagne à mettre fin à sa dépendance aux importations de gaz de la Russie, et dans le but de maintenir la solidarité avec l'Ukraine, le Canada a, en juillet 2022, délivré à Siemens Canada un permis à durée limitée l'autorisant à fournir les services essentiels liés aux moteurs qui alimentent l'oléoduc Nord Stream 1. Le Canada a pris cette décision à la suite de nombreuses discussions et consultations avec l'Allemagne et d'autres alliés et partenaires européens, dont l'Ukraine.

La décision de délivrer un permis à Siemens éliminait le prétexte qu'avait la Russie de refuser de remplir son engagement de livrer du gaz à l'Europe par Nord Stream 1. Toutefois, au cours de l'été 2022, la Russie a donné diverses excuses contradictoires pour justifier les interruptions d'approvisionnement en gaz. Puis, le 5 septembre, la Russie a annoncé qu'elle suspendait complètement l'approvisionnement en gaz jusqu'à la levée des sanctions occidentales. Nord Stream 1 a depuis été endommagé, la cause étant probablement des actes de sabotage.

Lorsqu'il a été clair que Nord Stream 1 était inutilisable, tant en raison de la décision de Poutine de suspendre l'alimentation en gaz, que des apparents actes de sabotage sur le pipeline, le gouvernement du Canada a jugé que le permis délivré à Siemens ne servait plus son but premier, soit permettre la restauration de la circulation du gaz vers l'Europe. Le permis a été dûment révoqué le 14 décembre 2022.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada adopte comme objectif stratégique l'amélioration de la sécurité énergétique de ses alliés démocratiques, tout en respectant pleinement ses obligations nationales et internationales en matière de changements climatiques.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à lutter contre l'insécurité énergétique dans le monde causée par l'injustifiable invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour s'assurer que la Russie n'exploite pas sa position à titre de producteur d'énergie pour tirer profit de son agression aux dépens de pays vulnérables, le Canada s'est engagé à diminuer progressivement sa dépendance à l'énergie russe, notamment en diminuant progressivement ou en bannissant l'importation du charbon et du pétrole russes, sans compromettre ses objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Le Canada aide à stabiliser les marchés mondiaux de l'énergie en encourageant le secteur pétrolier et gazier à augmenter sa production si possible. Grâce à sa collaboration avec ses partenaires d'autres pays, y compris ceux du G7 et l'Agence Internationale de l'énergie (AIE), le Canada fait également la promotion de mesures qui permettent d'atténuer les retombées sur les pays les plus vulnérables.

Le Canada a également négocié des ententes en matière d'énergie avec des partenaires européens, notamment une alliance pour l'hydrogène avec l'Allemagne dans le but de favoriser de nouveaux investissements dans les projets, les exportations et les chaînes d'approvisionnement en hydrogène. Le Canada a également fourni 2 millions de dollars en soutien à l'expertise de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Ukraine, afin de surveiller et de garantir des conditions d'exploitation sûres et sécuritaires pour les centrales nucléaires.

Le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de changements climatiques. Le pays s'est engagé à accélérer les démarches en faveur d'une économie circulaire, résiliente au climat, qui a des effets positifs sur la nature, et à zéro émissions nettes; il s'est engagé aussi à fournir des approvisionnements d'énergie plus propres, plus abordables et plus sécuritaire.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada continue de fournir une aide militaire, financière et humanitaire substantielle à l'Ukraine, et ce, tant que cette dernière devra se défendre contre l'agression russe.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada s'est engagé à verser 8 milliards de dollars en soutien pangouvernementale, notamment en aide militaire, financière, humanitaire et en aide au développement pour l'Ukraine. Cet important et vaste soutien reflète l'engagement à long terme du Canada à l'égard de la souveraineté ukrainienne et l'envergure de notre relation bilatérale, le Canada ayant été le premier pays de l'Occident à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine, le 2 décembre 1991. Fournir un important soutien à l'Ukraine demeurera une priorité, bien que certains engagements à long terme ne pourront être pris qu'à condition que des ressources suffisantes soient rendues disponibles par les autorités appropriées.

En avril 2023, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 1,2 milliard de dollars en aide militaire et a donné de l'équipement à l'Ukraine, notamment de l'équipement pour la défense aérienne, des chars de combat Leopard II, des véhicules blindés de transport de troupes, des pièces d'artillerie, des caméras sur drones, des munitions et de l'équipement de communication par satellite. En outre, dans le cadre de l'opération UNIFIER, élargie et prolongée jusqu'à mars 2025, le Canada a formé plus de 36 000 troupes ukrainiennes et déployé des formateurs et des ingénieurs de combat pour les alliés et les partenaires internationaux en Europe.

Le Canada demeure déterminé à soutenir la résilience économique de l'Ukraine, et s'est engagé à fournir plus de 5 milliards en aide financière. Cela inclut 4,35 milliards de dollars acheminés par l'entremise du compte administré pour l'Ukraine au Fonds monétaire international (FMI), dont la création a été parrainée par le Canada, ainsi qu'un prêt bilatéral de 500 millions de dollars consenti au printemps 2022. Le Canada s'est également engagé à verser 115 millions de dollars sous forme de subventions au Fonds d'affectation spéciale pour l'aide, le redressement, la reconstruction et la réforme de l'Ukraine (URTF) du Groupe de la Banque mondiale pour réparer le réseau d'électricité de Kyiv. Le Canada et d'autres créanciers officiels de l'Ukraine prévoient également une suspension coordonnée du service de la dette jusqu'à au moins 2027, et procureront à l'Ukraine d'autres traitements de la dette en soutien au nouveau programme de financement du FMI de l'Ukraine (approuvé par le conseil d'administration du FMI le 31 mars 2023).

Le Canada intervient pour atténuer les répercussions humanitaires de l'invasion de l'Ukraine et des pays voisins par la Russie en offrant 320 millions de dollars en aide humanitaire pour les Nations Unies, la Croix-Rouge, et les partenaires non gouvernementaux, qui sous-tendent les services de santé d'urgence, de protection, de soutien aux populations déplacées et les services essentiels de première nécessité tels que des abris, de l'eau, des installations sanitaires et de la nourriture. Cette aide est complétée par un engagement de 96 millions de dollars en aide au développement, notamment 52 millions de dollars pour accroître d'urgence la capacité d'entreposage du grain de l'Ukraine et 35 millions de dollars pour soutenir les institutions gouvernementales et la société civile de l'Ukraine. Le Canada a également promis de verser plus de 81 millions de dollars dans le financement des nouveaux programmes de sécurité et de stabilisation pour aider les organisations du secteur de la sécurité ukrainiennes comme la police, améliorer la résilience de la société civile ukrainienne, la lutte antimines, la défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), la réduction de la menace, la lutte contre la propagande russe et la promotion de la responsabilisation des auteurs de violations des droits de la personne, notamment la violence liée aux conflits et la violence sexuelle.

Dans le budget de 2023, le Canada s'est également engagé à verser 84,8 millions de dollars pour fournir un soutien ciblé à l'Ukraine en matière d'aide humanitaire, en soutien en santé mentale, en déminage, en agriculture et pour d'autres priorités.

Recommandation 15 : Que le Gouvernement du Canada désigne le Groupe Wagner, une organisation mercenaire russe, comme un groupe terroriste aux termes du *Code criminel*.

Le gouvernement du Canada prend bonne note de cette recommandation.

Toutes les recommandations d'inscrire sur la liste de présumés groupes terroristes ou d'envisager de le faire en vertu du *Code criminel* sont reçues avec le plus grand sérieux. Cela inclut la motion unanime de la Chambre des communes adoptée le 30 janvier 2023.

La méthode utilisée pour établir si une entité atteint le seuil d'inscription est rigoureuse et se base sur les données probantes, le renseignement et l'analyse juridique. Le ministre de la Sécurité publique peut recommander au gouverneur en conseil que les personnes ou les groupes soient désignés « entité inscrite » conformément au paragraphe 83.05 (1) du *Code criminel*, s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe s'est sciemment livré, ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée ou qu'une personne ou un groupe a sciemment agi au nom d'une entité terroriste, sous sa direction ou en collaboration avec elle.

L'ajout d'entités à la liste est itératif et régulier, et le gouvernement du Canada n'en divulgue pas les détails publiquement. Lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que le critère susmentionné est satisfait, le nom de l'entité peut alors être inscrit sur la liste des entités et la liste est rendue publique.

À ce jour, le Canada a imposé des mesures restrictives à la Russie et continue d'examiner toutes les options possibles pour freiner davantage les activités de Wagner qui menacent la sécurité régionale. Le Canada a sanctionné plus de 2 400 personnes et entités en Russie, au Bélarus et en Ukraine depuis 2014, et le gouvernement du Canada continuera de recourir aux sanctions pour exercer des pressions sur la Russie pour qu'elle cesse la guerre en Ukraine. Le Canada reconnaît le déploiement du Group Wagner par la Russie en Ukraine et ailleurs et a déjà sanctionné Wagner, son chef, Evgueni Prigojine, et son cofondateur Dimitri Outkine, ainsi que les membres de la famille de Prigojine, leurs associés, ainsi que les autres entités de Prigojine, telles que l'Internet Research Agency, aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*. Le Canada continuera d'imposer d'autres sanctions contre Wagner, notamment contre ses hauts dirigeants, ses associés et ses entités associées, tel que nécessaire.

Réponse du gouvernement au dixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes : « La guerre d'agression illégale de l'État russe contre l'Ukraine »

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans la quête de justice et de responsabilisation pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ainsi que les violations des droits de la personne et du droit humanitaire internationaux liés à la guerre de la Russie contre l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans la quête de justice et de responsabilisation auprès de la Cour pénale internationale (CPI), de la Cour internationale de Justice (CIJ), du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et s'est joint au Groupe consultatif sur les atrocités criminelles pour l'Ukraine (GCAC) aux côtés des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. De plus, le Canada finance directement la surveillance, la consignation et l'intervention rapide sur le terrain.

Plus précisément, le Canada est un défenseur de premier plan des voix des survivants de violence sexuelle et veille à ce que leurs besoins soient satisfaits au moment de concevoir et de mettre en œuvre des services de soutien, de mener des enquêtes et de traduire les responsables en justice. Conformément à son rôle de chef de file en matière de soutien d'une expertise précise dans le domaine de la violence sexuelle et des crimes contre les enfants pour le Bureau du Procureur de la CPI, le Canada a appuyé le renvoi de la situation en Ukraine au Procureur de la CPI, a augmenté le nombre de membres de la GRC affectés aux enquêtes de la CPI et a versé 2 millions de dollars dans un fonds en fiducie de la CPI utilisé pour les enquêtes sur les crimes sexuels et sexistes et les crimes contre les enfants.

En outre, le Canada et les Pays-Bas sont intervenus ensemble dans l'affaire de l'Ukraine contre la Russie devant la CIJ, qui cherche à établir que la Russie n'a aucun fondement juridique pour prendre des mesures militaires en Ukraine en raison d'allégations non justifiées de génocide. Le Canada a aussi soutenu l'établissement de la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui se penchera sur les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire de la Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine. Le Canada a invoqué à deux reprises le mécanisme de Moscou de l'OSCE et a accueilli publiquement les conclusions de l'OSCE selon lesquelles la Russie avait commis des atrocités et des violations des droits de la personne en Ukraine, ainsi que des crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité.

À l'échelle nationale, le Programme sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (le Programme) du Canada vise à faire en sorte que les responsables de présumés crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocides (crimes fondamentaux) répondent de leurs actes. Le Programme examine toutes les allégations de crimes fondamentaux visés par le cadre juridique canadien et, s'il y a lieu, lance une enquête criminelle indépendante. Le Programme ne porte pas exclusivement sur l'Ukraine, mais traite les allégations de crimes fondamentaux commis n'importe où dans le monde s'il y a un lien avec le Canada.

La GRC, dans le cadre du Programme, a lancé une enquête structurelle nationale sur les allégations de crimes fondamentaux commis en Ukraine. Aucun suspect précis n'est visé par cette enquête. Celle-ci vise plutôt à recueillir des éléments de preuve auprès d'Ukrainiens demandant l'asile au Canada et de Canadiens qui étaient en Ukraine durant le conflit au sujet de ce qu'ils ont vu et vécu, ainsi qu'à préserver ces éléments de preuve et à les analyser. Les éléments de preuve que la GRC recueille serviront à orienter les possibles enquêtes criminelles qui seront lancées sur le plan national et international. Compte tenu du nombre de participants à la collecte d'éléments de preuve, la collaboration avec la CPI, les organisations de la société civile, ou organisations non gouvernementales, et les autres pays est essentielle.

Le Canada continue d'envisager d'autres moyens de soutenir le système de justice pénale de l'Ukraine.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada collabore avec l'Ukraine et d'autres partenaires internationaux pour appuyer la consignation, les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles et sexistes commises pendant la guerre de la Russie contre l'Ukraine, et appuyer les survivantes.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada se préoccupe grandement de la hausse des allégations de violence liée au conflit et la violence sexuelle commise contre les femmes et les filles dans le cadre de la guerre illégale de la Russie en Ukraine. Le *Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité* et la Politique étrangère féministe du Canada orientent les interventions du gouvernement de façon à ce que les voix des femmes et des filles soient entendues et accueillies et à ce que leurs besoins soient pris en considération pendant la crise.

L'approche adoptée par le Canada dans les institutions internationales mise sur le besoin de travailler rapidement à la collecte d'éléments de preuve et à la quête de responsabilisation. Le Canada verse 9,7 millions de dollars pour le traitement des cas de violation des droits de la personne en Ukraine, surtout des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que 13 millions de dollars dans un projet portant sur la responsabilisation et la violence sexuelle liée au conflit. Le versement susmentionné de 2 millions de dollars dans un compte en fiducie de la CPI permettra aussi d'augmenter la capacité de la CPI à enquêter et à recueillir des éléments de preuve sur les crimes sexuels et sexistes et les crimes contre les enfants.

L'aide internationale que fournit le Canada continue de contribuer aux mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste et aux services offerts aux survivants. Le Canada a doublé son financement au Fonds des Nations Unies pour la population, qui se chiffre à 14 millions de dollars. Cet argent sert à soutenir les personnes touchées par la violence sexuelle et sexiste et à offrir des services de santé sexuelle et reproductive en Ukraine au moyen d'équipes mobiles de soutien psychosocial, d'équipement et d'espaces sûrs. Le Canada continue de collaborer étroitement avec des partenaires mondiaux dans ce domaine.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada travaille avec l'Ukraine et d'autres partenaires internationaux pour intenter des poursuites contre les principaux responsables du crime d'agression commis par la Russie contre l'Ukraine en soutenant la création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine ou d'un autre mécanisme semblable.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada s'est joint à un groupe cadre de pays constitué par l'Ukraine dont le mandat consiste à déterminer quels sont les mécanismes les plus efficaces pour faire en sorte que la Russie réponde de ses actes. Le Canada a facilité, avec les Pays-Bas et le Guatemala, l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît la nécessité d'établir un mécanisme d'indemnisation et recommande la création d'un registre des préjudices découlant de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada expulse les diplomates qui participent à des activités qui ne sont pas cohérentes avec leur statut diplomatique officiel.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada a déjà expulsé des diplomates russes qui se livraient à des activités non compatibles avec leur statut diplomatique officiel, et continuera de le faire à l'avenir.

Tous les représentants diplomatiques qui se trouvent au Canada sont tenus de respecter la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques (CVRD) et la Convention de Vienne sur les relations consulaires (CVRC). Ils doivent également respecter les lois et les règlements canadiens applicables et éviter de s'ingérer dans les affaires internes du Canada. Le contexte entourant la décision de déclarer un représentant étranger *persona non grata*, soit en vertu de l'article 9 de la CRVD ou de l'article 23 de la CRVC, varie selon le cas et chaque décision est fondée sur des circonstances précises. Ces conventions prévoient que l'État accréditaire (le Canada) n'a pas à expliquer sa décision à l'État accréditant. Afin de préserver cette prérogative, les renseignements sur les préoccupations liées aux personnes *non grata* et sur les déclarations ne peuvent être communiqués.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada soutienne les organismes indépendants de la société civile russe, notamment en misant sur les technologies comme les réseaux privés virtuels (RPV), pour que les Russes aient accès librement et ouvertement à Internet.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Bien que le fait de prêter main-forte aux organisations de la société civile en Russie puisse faire courir de grands risques aux homologues de la société civile, le Canada continuera d'agir de la sorte lorsque ce sera possible en minimisant les risques pour ses partenaires au sein de la société civile.

Étant donné que de nombreuses organisations indépendantes de la société civile en Russie ont dû déménager à l'étranger ces derniers mois, le Canada continuera également à travailler avec ces

partenaires et à les appuyer.

Bien que les services de RPV demeurent librement accessibles en Russie, le Canada envisagera d'apporter du soutien à ses partenaires à cet égard.

La fonction de secrétariat que le Canada remplit pour le « mécanisme de réponse rapide » du G7 permet de surveiller et de détecter les activités de désinformation parrainées par la Russie, d'approfondir la collaboration à l'échelle internationale et de définir l'espace qu'occupent la société civile et les médias indépendants en Russie. Cela permet aussi d'identifier les organisations de la société civile et les journalistes qui sont en exil de même que de cerner les occasions de leur venir en aide.

De plus, on met actuellement sur pied des programmes avec des partenaires d'expérience afin d'aider les partenaires au sein du gouvernement et de la société civile de l'Ukraine à améliorer leurs communications stratégiques et à renforcer la résistance de l'Ukraine à la désinformation, notamment au moyen du versement de nouveaux fonds de 3 millions de dollars qui serviront à lutter contre la désinformation de la part de la Russie, ce que le premier ministre a annoncé en mars 2023.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada continue de renforcer la sécurité alimentaire mondiale et le rôle de l'Ukraine, qui s'en porte garante, et qu'il se rallie aux efforts de ce pays dans le cadre de l'Initiative céréalière de la mer Noire dans l'hémisphère Sud.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Puisqu'il assume la coprésidence du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Canada est bien placé pour appuyer la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté dans les pays pauvres. Les programmes de développement du Canada ciblent les facteurs qui nuisent à long terme à la sécurité alimentaire des populations vulnérables, particulièrement des femmes et des filles, et en réaction aux besoins croissants concernant l'aide alimentaire d'urgence, le Canada a également augmenté la part de son financement destiné à l'aide humanitaire à ces égards pour qu'elle passe de 260 millions de dollars en 2017 (ce qui représente 30 % du budget qu'il consacre à l'aide humanitaire) à près de 650 millions de dollars en 2022 (48 %), soit un montant record. Cela comprend 100 millions de dollars destinés à la Banque africaine de développement pour favoriser la sécurité alimentaire en Afrique.

Par ailleurs, le programme d'aide au développement du Canada en Ukraine aide les agriculteurs déplacés à s'intégrer au sein de la collectivité qui les accueille, leur permet de suivre de la formation à la ferme, leur fournit divers articles essentiels (semences, carburant, engrais, équipement pour la production laitière et horticole, etc.) et vient aussi en aide aux jardins communautaires partout en Ukraine. Entre autres, 52 millions de dollars ont été versés à l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation afin qu'elle accroisse de toute urgence la capacité d'entreposage de céréales de l'Ukraine et appuie la certification des exportations en prévision de la saison des récoltes de 2022-2023. En outre, le Canada a versé 93 millions de dollars au Programme alimentaire mondial en Ukraine afin qu'il réponde aux besoins immédiats en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

L'aide du Canada contribue directement à stabiliser les systèmes alimentaires dans le monde, que les changements climatiques, les conflits et la pandémie de COVID-19 menacent déjà. Le Canada appuie fermement l'Initiative céréalière de la mer Noire, que les Nations Unies, la Turquie, l'Ukraine et la Russie ont négociée et qui contribue à atténuer les perturbations que la guerre de Poutine entraîne pour la sécurité alimentaire et les chaînes d'approvisionnement dans le monde. Cette initiative a permis à des navires commerciaux et humanitaires de quitter certains ports sélectionnés de l'Ukraine et réduit les contraintes que suscite l'inflation qui touche les aliments dans le monde; en date de mars 2023, les exportations s'élevaient à plus de 24,4 tonnes métriques. En 2022 dans le cadre de l'Initiative, le Canada a versé 30 millions de dollars pour faciliter le transport, l'entreposage et la distribution des céréales produites en Ukraine dans les pays où règne une grave insécurité alimentaire. Le Canada continue de plus à communiquer régulièrement avec le gouvernement ukrainien, l'Union européenne et ses alliés du G7 pour favoriser l'exportation des produits cultivés en Ukraine. En date du 18 mars 2023, les Nations Unies avaient confirmé la prolongation de l'Initiative.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada continue de fournir une aide spécifique à l'Ukraine pour offrir des programmes de préparation aux conditions hivernales destinés aux civils et le maintien de l'infrastructure énergétique du pays.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada met à profit son expertise, ses connaissances et son équipement à l'appui de l'infrastructure des ressources énergétiques de l'Ukraine. Même si l'hiver 2022-2023 a été plutôt doux, le gouvernement du Canada continuera d'envisager des options en vue de l'hiver 2023-2024 et des hivers subséquents.

Les représentants ukrainiens estiment que jusqu'à la moitié de l'infrastructure du réseau d'électricité du pays a été détruite par les attaques ciblées de la Russie et qu'il ne reste aucune grande centrale thermique ni d'hydroélectricité qui ne soit pas endommagée en Ukraine. Afin de permettre à des millions de personnes de conserver leur approvisionnement en électricité et en eau, le Canada s'est engagé à verser plus de 5 milliards de dollars à l'Ukraine. Ce montant aide l'Ukraine à offrir des services essentiels, notamment à se procurer du combustible et à rétablir l'infrastructure de ses ressources énergétiques. Le Canada a aussi alloué 55 millions de dollars de son financement destiné à l'aide humanitaire pour appuyer les préparatifs en vue de l'hiver, notamment pour des abris et des articles essentiels comme des couvertures, des vêtements, des appareils de chauffage et du combustible, ainsi que 10 millions de dollars pour faire l'acquisition de plus de 1 250 génératrices et les distribuer. De plus, le Canada a versé 115 millions de dollars en assistance sous la forme de subventions pour la réparation du réseau d'électricité de Kiev par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'aide, le redressement, la reconstruction et la réforme de l'Ukraine de la Banque mondiale. Par ailleurs, le Canada a alloué une garantie de prêt de 36,5 millions d'euros (50 millions de dollars) par l'intermédiaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de soutenir la société d'État ukrainienne Naftogaz. Le Canada travaille étroitement avec l'industrie canadienne, notamment par le biais d'Électricité Canada, afin d'obtenir l'équipement prioritaire dont l'Ukraine a besoin à l'égard des ressources énergétiques.

En tant que membre du Groupe de coordination du G7 sur l'énergie, le Canada continue de coordonner et d'étudier d'autres contributions potentielles.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires internationaux et nationaux pour améliorer la mise en œuvre et l'application coordonnées des sanctions contre la Russie, en s'efforçant de déterminer tous les avoirs liés aux personnes désignées et en comblant les lacunes qui pourraient exister.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Un principe essentiel qui sous-tend la démarche du Canada relativement à l'imposition de sanctions à l'égard de la Russie est l'harmonisation avec les démarches de ses alliés et de ses partenaires internationaux. Par exemple, les sanctions que le Canada a annoncées le 10 mars 2023 et qui interdisent l'importation de produits en aluminium et en acier russes ont été imposées en adéquation avec des mesures similaires prises par les États-Unis et l'Union européenne. Dans le même ordre d'idées, en décembre 2022, le Canada a collaboré avec ses partenaires du G7 et l'Australie pour imposer un plafonnement des prix du pétrole brut d'origine russe, et il a ensuite élargi cette mesure en février 2023 afin qu'elle s'applique aux produits pétroliers raffinés.

En prenant ces mesures et d'autres mesures, le Canada cherche à appuyer stratégiquement l'Ukraine en isolant la Russie, en lui imposant une pression économique maximale, en dégradant ses capacités militaires et en rendant difficile pour le président Poutine et ses supporters de tirer profit de leur agression. Le Canada cherche aussi à braquer les projecteurs sur certains individus et entités qui sont responsables des violations actuelles de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que de la paix et de la sécurité mondiales.

Ces sanctions ont réussi à faire du tort à l'économie russe, à réduire l'efficacité militaire de la Russie et à mieux faire connaître les atrocités commises par le régime de Poutine. Le Trésor américain rapporte que la production industrielle russe s'est contractée pendant neuf mois consécutifs, soulignant ainsi les effets des sanctions occidentales et du manque de main-d'œuvre. Le conglomérat de défense appartenant à l'État russe Rosoboronexport doit composer avec des difficultés liées à sa chaîne d'approvisionnement et s'attend à une diminution de 25 % de ses exportations d'armes. L'Union européenne, s'appuyant sur des analyses de l'OCDE, de la Banque mondiale et du FMI, a déclaré que le PIB de la Russie s'était contracté en 2022 et qu'une croissance minimale est prévue pour 2023 (s'il y'en aura du tout). L'Agence internationale de l'énergie a mentionné qu'après avoir affiché des gains importants au début de 2022, les revenus pétroliers de la Russie ont diminué de plus du quart en janvier 2023 (par rapport à janvier 2022). En février, la diminution a été encore plus importante (plus de 40 %). Cela est attribuable au plafonnement des prix du pétrole imposé par le Canada et ses partenaires.

Les sanctions canadiennes et les restrictions des importations et des exportations imposées par le Canada ont contribué à une diminution de 64,5 % des importations canadiennes totales de marchandises en provenance de Russie en 2022 comparativement à 2021, la valeur de celles-ci chutant à 761 millions de dollars. La valeur des exportations vers la Russie a diminué à 215 millions de dollars en 2022, soit une baisse de 67,2 % par rapport à 2021. Le Canada a également joué un rôle de chef de file en imposant des sanctions aux représentants russes impliqués dans l'emprisonnement de l'activiste bien connu des droits de la personne Vladimir Kara-Murza, ce que d'autres pays ont fait ultérieurement dans le cadre de leurs propres systèmes.

Le Canada est maintenant conscient de l'importance de s'attaquer au contournement des sanctions et d'accroître l'efficacité de leur mise en œuvre. Il tient à collaborer avec ses alliés pour trouver des façons de s'attaquer collectivement aux défis liés à la mise en œuvre des sanctions.

Comme première étape, le Canada communique activement des données sur le commerce avec ses alliés pour comparer les anomalies commerciales et identifier les pratiques de contournement et de compensation. Nous continuerons également d'étudier les meilleurs moyens de contrer la diversion à des tierces parties de biens en deçà des seuils. Cela nous aidera à comprendre les tactiques d'évasion de la Russie et à lutter contre elles, pour que nous puissions faire en sorte que nos sanctions réussissent à gêner la Russie et réduisent ses capacités à lutter sur le champ de bataille.

Le Canada coopère aussi régulièrement avec ses alliés pour accroître l'efficacité des sanctions une fois celles-ci imposées. Il participe notamment à des instances multilatérales sur la mise en application des sanctions et met beaucoup l'accent sur la collaboration avec les alliés et les partenaires pour élaborer des solutions visant à contrer les tactiques d'évasion, de contournement et de compensation. À titre d'exemple, le G7 a récemment établi un mécanisme de coordination de l'exécution des sanctions visant à maintenir, mettre en œuvre entièrement et élargir les mesures imposées, notamment en empêchant les pratiques de contournement et de compensation des sanctions et en réagissant à ces pratiques.

Peu après l'invasion, l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Commission européenne ont lancé conjointement le Groupe de travail sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO), un effort multilatéral qui a utilisé l'échange de renseignements et la coordination pour isoler les personnes et entités russes sanctionnées et exercer sur elles une pression sans précédent. Les efforts collectifs du Groupe de travail REPO ont abouti au gel de dizaines de milliards de dollars et, dans certains cas, à la saisie de biens. Le Groupe de travail s'attaque également aux failles qui facilitent le contournement des sanctions. Notamment, le 9 mars 2023, le Groupe de travail REPO et ses membres ont coordonné leurs efforts pour publier un conseil mondial qui expose les tactiques employées par la Fédération de Russie, ses oligarques et ses mandataires pour contourner les sanctions dans le but d'accéder à des fonds et de soutenir leurs efforts de guerre. Le Canada continuera de jouer un rôle actif au sein du Groupe afin de coordonner la mise en œuvre des sanctions et sévir contre le contournement des sanctions.

La mise en œuvre des sanctions est une responsabilité partagée dans l'ensemble du gouvernement. Bien que l'imposition de sanctions relève du pouvoir de la ministre des Affaires étrangères, d'autres ministères et organismes, dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), jouent un rôle essentiel pour mener des enquêtes au sujet de possibles violations et faire appliquer la loi lorsque des infractions volontaires sont commises. Par exemple, l'ASFC arrête et détient régulièrement des cargaisons interdites à la frontière, et elle travaille avec vigilance, souvent en partenariat avec des alliés internationaux, pour relever les cas de possible diversion ou contournement.

Le budget de 2023 a annoncé des mesures additionnelles qui renforceront le respect et l'application des sanctions, notamment au sujet du rôle joué par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) dans ces efforts. Dans le budget de 2023, le gouvernement a proposé d'apporter des modifications ciblées à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et à la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* (Loi Magnitsky) afin de soutenir l'efficacité du

cadre de saisie, de confiscation et d'élimination instauré en 2022, ainsi que des modifications connexes à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* afin d'obliger le CANAFE à divulguer certains renseignements à la ministre des Affaires étrangères, si les circonstances le justifient. Le gouvernement a aussi l'intention d'établir des dispositions obligeant le secteur financier à communiquer les renseignements liés aux sanctions au CANAFE, et il examinera le mandat du CANAFE pour déterminer s'il devrait être élargi afin de lutter contre le contournement des sanctions.

Le gouvernement du Canada s'attend également à ce que les Canadiens et les personnes qui se trouvent au Canada se conforment aux sanctions et signalent les cas de violation possibles. Aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, toute personne se trouvant au Canada et tout Canadien se trouvant à l'étranger doivent déclarer à la GRC l'existence de tout bien détenu ou possédé par elle ou lui et que l'on soupçonne d'être détenu ou contrôlé par une personne désignée. Les institutions financières canadiennes continuent de jouer un rôle essentiel et apprécié à cet égard.

L'efficacité des sanctions imposées par le Canada ne doit pas être mesurée ou définie par le nombre d'individus ou entités sanctionnés ni par le nombre d'actifs ayant été gelés ou de biens ayant été saisis. La réussite se mesurera en fonction des changements pouvant être démontrés dans le comportement des régimes autoritaires, des gangs armés et des personnes et entités qui incitent à la violence, ainsi qu'en fonction du niveau de soutien que le Canada pourra fournir aux organisations qui s'emploient à rétablir l'ordre et la sécurité. Le Canada continuera de travailler pour atteindre ces buts, aux côtés de ses alliés internationaux.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada améliore la transparence de sa politique de sanctions en fournissant des rapports réguliers au Parlement sur la portée, l'intention, l'effet, l'impact et l'application des règlements relatifs aux sanctions.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s'engage à communiquer aux parlementaires l'information sur les sanctions dans la mesure du possible.

Qu'il s'agisse du dépôt des éléments de preuve, de la période de questions ou de la formulation de réponses aux rapports de comités comme celui-ci, le gouvernement répond déjà au Parlement de différentes façons, et Affaires mondiales Canada avise régulièrement le Parlement des nouvelles mesures de sanction. Une fois en vigueur, tous les nouveaux règlements relatifs aux sanctions autonomes sont déposés dans les deux Chambres du Parlement dans les 5 jours de séance pour les règlements pris en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES) et dans les 15 jours pour la Loi Magnitsky. L'information relative à la portée, à l'intention et à l'application des sanctions est accessible en ligne dans diverses pages Web du gouvernement du Canada, notamment le site Web des Sanctions d'Affaires mondiales Canada, les résumés de l'étude d'impact de la réglementation publiés dans la *partie II de la Gazette du Canada* ainsi que les communiqués et des documents d'information qui accompagnent les nouvelles listes de sanctions.

Dans certains cas, l'information ne peut pas être communiquée aux parlementaires, par exemple pour préserver la confidentialité commerciale ou l'intégrité des enquêtes en cours. Bien qu'Affaires mondiales Canada joue un rôle central pour ce qui est de s'assurer de l'efficacité des sanctions comme outil de politique étrangère, leur mise en œuvre et leur application repose sur la collaboration avec les autres ministères et organismes, dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que d'autres ministères et organismes. L'ASFC et la GRC sont responsables de l'enquête et de l'application des infractions liées aux violations possibles des sanctions. Les enquêtes sur les infractions liées aux sanctions possibles sont souvent complexes et dynamiques, et requièrent des renseignements qui doivent être gardés confidentiels à mesure que se déroule le processus d'enquête. Bien qu'il existe des limites quant aux renseignements qui peuvent être communiqués dans le cadre d'une enquête en cours, le gouvernement du Canada demeure résolu à faire preuve de transparence en ce qui a trait à l'application des sanctions.

La ministre des Affaires étrangères et les représentants d'Affaires mondiales Canada ont souvent parlé des sanctions et ont répondu aux questions des parlementaires lors des comparutions devant les comités, et ont également répondu à des demandes de renseignements parlementaires. Le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer à faire preuve de transparence au Parlement, notamment en continuant à participer aux études parlementaires, par exemple au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes pour discuter des turbines de Nord Stream 1 en août 2022. Plus récemment, à l'automne 2022, les représentants d'Affaires mondiales Canada se sont également adressés au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international dans le cadre de leur examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi Magnitsky et de la LMES.

En octobre 2022, le premier ministre a annoncé 76 millions de dollars de financement pour renforcer la capacité du Canada à appliquer les sanctions, entre autres au moyen de l'établissement d'un bureau consacré aux sanctions à Affaires mondiales Canada et de mesures de soutien supplémentaires à la GRC pour l'application de la loi. Le nouveau bureau consacré aux sanctions à Affaires mondiales Canada collaborera avec l'ensemble du gouvernement afin d'explorer les occasions d'améliorer davantage la manière dont l'information sur les listes de sanctions du Canada est communiquée aux Canadiens.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada accélère la mise sur pied de l'Agence canadienne des crimes financiers.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Afin de renforcer la capacité du Canada de réagir à des cas complexes de crimes financiers, le budget de 2022 annonçait que le gouvernement entendait établir l'Agence canadienne des crimes financiers (ACCF) et fournissait 2 millions de dollars à Sécurité publique Canada pour entreprendre les travaux.

L'ACCF deviendra le principal organisme d'application de la loi du Canada dans le domaine du crime financier. Il permettra de rassembler l'expertise nécessaire pour accroître le nombre d'accusations, de poursuites et de condamnations relatives au blanchissement d'argent, et les résultats de la confiscation des biens au Canada. Ces actions permettront de relever les principaux défis opérationnels mentionnés

dans les examens nationaux et internationaux du Régime canadien de loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Sécurité publique Canada élabore des options pour la conception de l'ACCF, en collaborant avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les experts externes, et en consultant abondamment les intervenants.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada ait recours aux pouvoirs législatifs permettant la saisie et la confiscation de biens faisant l'objet de sanctions afin que ces biens puissent servir dès que possible à soutenir le processus de reconstruction de l'Ukraine.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada est fier d'être le premier et, à ce jour, le seul pays à mettre en œuvre l'engagement du G7 au moyen de notre législation en matière de sanctions, ce qui nous permet de saisir et de confisquer des biens qui appartiennent à des personnes et à des entités sanctionnées en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cet engagement a été incorporé dans le droit canadien qui régit les sanctions en juin 2022, ce qui démontre notre leadership et notre engagement à continuer de faire pression sur le régime russe et ses principaux mandataires et élites.

Dans l'exercice de ce nouveau pouvoir, soit de saisir et de confisquer certains biens de personnes qui figurent sur une liste, le Canada évaluera les risques associés à tous ses cadres nationaux et internationaux juridiques applicables. Il peut s'agir d'enjeux liés à l'immunité des états, au droit immobilier et peut-être le droit international. Le cas échéant, les recettes générées par la vente des biens confisqués peuvent être utilisées pour indemniser les victimes de violations des droits de la personne, rétablir la paix et la sécurité internationales ou rebâtir les états touchés.

Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau pouvoir, en juin 2022, des efforts pangouvernementaux sont en cours pour repérer des biens potentiels. La cueillette et l'évaluation de preuves crédibles constituent une étape cruciale du processus au cours de laquelle il faut faire preuve de diligence et disposer d'arguments de poids si l'on envisage de saisir et/ou de confisquer un bien.

Le 19 décembre 2022, le gouvernement du Canada a annoncé le blocage de 26 millions de dollars américains appartenant à la Granite Capital Holdings Ltd., une société appartenant probablement à Roman Abramovitch, un oligarque russe figurant sur la liste du *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie* du Canada. Le blocage du bien est la première étape du nouveau régime de saisie et de confiscation de biens. La confiscation de biens n'est pas automatique et nécessite une demande de nature judiciaire pour s'assurer d'une surveillance judiciaire au cours du processus.

Le gouvernement ne cessera d'explorer activement d'autres biens appartenant à des personnes et à des entités faisant l'objet de sanctions qui pourraient être envisagés en vertu de ces pouvoirs, dans l'ensemble de nos régimes de sanctions. L'un des rôles de la GRC aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* consiste à recueillir et à regrouper des divulgations sur des biens appartenant à des personnes désignées au Canada ou contrôlés par ces dernières, et à diffuser cette information à Affaires mondiales Canada pour une évaluation plus approfondie. Affaires mondiales Canada détermine

alors les prochaines étapes en collaboration avec les autres ministères touchés.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada n'accorde pas d'exemption aux sanctions de Siemens Energy Canada Limited pour les turbines de l'oléoduc Nord Stream 1 tant que ces sanctions resteront en vigueur.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le 14 décembre 2022, la ministre des Affaires étrangères a annoncé que le gouvernement du Canada révoquait le permis accordé à Siemens Canada.

Le gouvernement du Canada a répondu à l'invasion non provoquée et injustifiable de l'Ukraine par la Russie en imposant des sanctions qui visent à provoquer un changement de comportement de la part du président Poutine et de ceux qui ont permis et soutenu cette guerre de choix.

Les sanctions du Canada n'ont pas pour but de nuire aux alliés du Canada; elles sont conçues pour éviter des conséquences humanitaires, notamment des répercussions sur la sécurité énergétique ou la sécurité alimentaire. Afin d'atténuer ces risques, la conception du régime de sanctions du Canada prévoit un processus de délivrance de permis. Ce processus permet à la ministre des Affaires étrangères d'accorder des permis dans certains cas précis où les sanctions imposées par le Canada pourraient autrement entraîner des conséquences non intentionnelles.

Pour reconnaître les efforts de l'Allemagne à mettre fin à sa dépendance aux importations de gaz de la Russie, et dans le but de maintenir la solidarité avec l'Ukraine, le Canada a, en juillet 2022, délivré à Siemens Canada un permis à durée limitée l'autorisant à fournir les services essentiels liés aux moteurs qui alimentent l'oléoduc Nord Stream 1. Le Canada a pris cette décision à la suite de nombreuses discussions et consultations avec l'Allemagne et d'autres alliés et partenaires européens, dont l'Ukraine.

La décision de délivrer un permis à Siemens éliminait le prétexte qu'avait la Russie de refuser de remplir son engagement de livrer du gaz à l'Europe par Nord Stream 1. Toutefois, au cours de l'été 2022, la Russie a donné diverses excuses contradictoires pour justifier les interruptions d'approvisionnement en gaz. Puis, le 5 septembre, la Russie a annoncé qu'elle suspendait complètement l'approvisionnement en gaz jusqu'à la levée des sanctions occidentales. Nord Stream 1 a depuis été endommagé, la cause étant probablement des actes de sabotage.

Lorsqu'il a été clair que Nord Stream 1 était inutilisable, tant en raison de la décision de Poutine de suspendre l'alimentation en gaz, que des apparents actes de sabotage sur le pipeline, le gouvernement du Canada a jugé que le permis délivré à Siemens ne servait plus son but premier, soit permettre la restauration de la circulation du gaz vers l'Europe. Le permis a été dûment révoqué le 14 décembre 2022.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada adopte comme objectif stratégique l'amélioration de la sécurité énergétique de ses alliés démocratiques, tout en respectant pleinement ses obligations nationales et internationales en matière de changements climatiques.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est déterminé à lutter contre l'insécurité énergétique dans le monde causée par l'injustifiable invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour s'assurer que la Russie n'exploite pas sa position à titre de producteur d'énergie pour tirer profit de son agression aux dépens de pays vulnérables, le Canada s'est engagé à diminuer progressivement sa dépendance à l'énergie russe, notamment en diminuant progressivement ou en bannissant l'importation du charbon et du pétrole russes, sans compromettre ses objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Le Canada aide à stabiliser les marchés mondiaux de l'énergie en encourageant le secteur pétrolier et gazier à augmenter sa production si possible. Grâce à sa collaboration avec ses partenaires d'autres pays, y compris ceux du G7 et l'Agence Internationale de l'énergie (AIE), le Canada fait également la promotion de mesures qui permettent d'atténuer les retombées sur les pays les plus vulnérables.

Le Canada a également négocié des ententes en matière d'énergie avec des partenaires européens, notamment une alliance pour l'hydrogène avec l'Allemagne dans le but de favoriser de nouveaux investissements dans les projets, les exportations et les chaînes d'approvisionnement en hydrogène. Le Canada a également fourni 2 millions de dollars en soutien à l'expertise de l'Agence internationale de l'énergie atomique en Ukraine, afin de surveiller et de garantir des conditions d'exploitation sûres et sécuritaires pour les centrales nucléaires.

Le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de changements climatiques. Le pays s'est engagé à accélérer les démarches en faveur d'une économie circulaire, résiliente au climat, qui a des effets positifs sur la nature, et à zéro émissions nettes; il s'est engagé aussi à fournir des approvisionnements d'énergie plus propres, plus abordables et plus sécuritaire.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada continue de fournir une aide militaire, financière et humanitaire substantielle à l'Ukraine, et ce, tant que cette dernière devra se défendre contre l'agression russe.

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation.

Le Canada s'est engagé à verser 8 milliards de dollars en soutien pangouvernementale, notamment en aide militaire, financière, humanitaire et en aide au développement pour l'Ukraine. Cet important et vaste soutien reflète l'engagement à long terme du Canada à l'égard de la souveraineté ukrainienne et l'envergure de notre relation bilatérale, le Canada ayant été le premier pays de l'Occident à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine, le 2 décembre 1991. Fournir un important soutien à l'Ukraine demeurera une priorité, bien que certains engagements à long terme ne pourront être pris qu'à condition que des ressources suffisantes soient rendues disponibles par les autorités appropriées.

En avril 2023, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 1,2 milliard de dollars en aide militaire et a donné de l'équipement à l'Ukraine, notamment de l'équipement pour la défense aérienne, des chars de combat Leopard II, des véhicules blindés de transport de troupes, des pièces d'artillerie, des caméras sur drones, des munitions et de l'équipement de communication par satellite. En outre, dans le cadre de l'opération UNIFIER, élargie et prolongée jusqu'à mars 2025, le Canada a formé plus de 36 000 troupes ukrainiennes et déployé des formateurs et des ingénieurs de combat pour les alliés et les partenaires internationaux en Europe.

Le Canada demeure déterminé à soutenir la résilience économique de l'Ukraine, et s'est engagé à fournir plus de 5 milliards en aide financière. Cela inclut 4,35 milliards de dollars acheminés par l'entremise du compte administré pour l'Ukraine au Fonds monétaire international (FMI), dont la création a été parrainée par le Canada, ainsi qu'un prêt bilatéral de 500 millions de dollars consenti au printemps 2022. Le Canada s'est également engagé à verser 115 millions de dollars sous forme de subventions au Fonds d'affectation spéciale pour l'aide, le redressement, la reconstruction et la réforme de l'Ukraine (URTF) du Groupe de la Banque mondiale pour réparer le réseau d'électricité de Kyiv. Le Canada et d'autres créanciers officiels de l'Ukraine prévoient également une suspension coordonnée du service de la dette jusqu'à au moins 2027, et procureront à l'Ukraine d'autres traitements de la dette en soutien au nouveau programme de financement du FMI de l'Ukraine (approuvé par le conseil d'administration du FMI le 31 mars 2023).

Le Canada intervient pour atténuer les répercussions humanitaires de l'invasion de l'Ukraine et des pays voisins par la Russie en offrant 320 millions de dollars en aide humanitaire pour les Nations Unies, la Croix-Rouge, et les partenaires non gouvernementaux, qui sous-tendent les services de santé d'urgence, de protection, de soutien aux populations déplacées et les services essentiels de première nécessité tels que des abris, de l'eau, des installations sanitaires et de la nourriture. Cette aide est complétée par un engagement de 96 millions de dollars en aide au développement, notamment 52 millions de dollars pour accroître d'urgence la capacité d'entreposage du grain de l'Ukraine et 35 millions de dollars pour soutenir les institutions gouvernementales et la société civile de l'Ukraine. Le Canada a également promis de verser plus de 81 millions de dollars dans le financement des nouveaux programmes de sécurité et de stabilisation pour aider les organisations du secteur de la sécurité ukrainiennes comme la police, améliorer la résilience de la société civile ukrainienne, la lutte antimines, la défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), la réduction de la menace, la lutte contre la propagande russe et la promotion de la responsabilisation des auteurs de violations des droits de la personne, notamment la violence liée aux conflits et la violence sexuelle.

Dans le budget de 2023, le Canada s'est également engagé à verser 84,8 millions de dollars pour fournir un soutien ciblé à l'Ukraine en matière d'aide humanitaire, en soutien en santé mentale, en déminage, en agriculture et pour d'autres priorités.

Recommandation 15 : Que le Gouvernement du Canada désigne le Groupe Wagner, une organisation mercenaire russe, comme un groupe terroriste aux termes du *Code criminel*.

Le gouvernement du Canada prend bonne note de cette recommandation.

Toutes les recommandations d'inscrire sur la liste de présumés groupes terroristes ou d'envisager de le faire en vertu du *Code criminel* sont reçues avec le plus grand sérieux. Cela inclut la motion unanime de la Chambre des communes adoptée le 30 janvier 2023.

La méthode utilisée pour établir si une entité atteint le seuil d'inscription est rigoureuse et se base sur les données probantes, le renseignement et l'analyse juridique. Le ministre de la Sécurité publique peut recommander au gouverneur en conseil que les personnes ou les groupes soient désignés « entité inscrite » conformément au paragraphe 83.05 (1) du *Code criminel*, s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe s'est sciemment livré, ou a tenté de se livrer à une activité terroriste, y a participé ou l'a facilitée ou qu'une personne ou un groupe a sciemment agi au nom d'une entité terroriste, sous sa direction ou en collaboration avec elle.

L'ajout d'entités à la liste est itératif et régulier, et le gouvernement du Canada n'en divulgue pas les détails publiquement. Lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que le critère susmentionné est satisfait, le nom de l'entité peut alors être inscrit sur la liste des entités et la liste est rendue publique.

À ce jour, le Canada a imposé des mesures restrictives à la Russie et continue d'examiner toutes les options possibles pour freiner davantage les activités de Wagner qui menacent la sécurité régionale. Le Canada a sanctionné plus de 2 400 personnes et entités en Russie, au Bélarus et en Ukraine depuis 2014, et le gouvernement du Canada continuera de recourir aux sanctions pour exercer des pressions sur la Russie pour qu'elle cesse la guerre en Ukraine. Le Canada reconnaît le déploiement du Group Wagner par la Russie en Ukraine et ailleurs et a déjà sanctionné Wagner, son chef, Evgueni Prigojine, et son cofondateur Dimitri Outkine, ainsi que les membres de la famille de Prigojine, leurs associés, ainsi que les autres entités de Prigojine, telles que l'Internet Research Agency, aux termes de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*. Le Canada continuera d'imposer d'autres sanctions contre Wagner, notamment contre ses hauts dirigeants, ses associés et ses entités associées, tel que nécessaire.